

# Une charte d'engagement des professionnels de la publicité contre les sites illicites est en cours d'élaboration

La ministre de la Culture Fleur Pellerin a missionné Julien Neutres pour l'élaboration, d'ici la fin février, d'une charte écrite, en concertation avec les acteurs de la publicité, afin qu'ils s'engagent dans une démarche volontaire d'éviction des sites ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins. Le gouvernement souhaite en effet mettre en place un plan d'action à l'encontre des sites de streaming, de téléchargement direct ou de référencement, qui tirent des profits de la mise en ligne d'œuvres sans rémunérer les créateurs en conséquence. Ceci dans la droite ligne du rapport de Mireille Imbert-Quaretta, « Outils opérationnels de lutte contre la contrefaçon commerciale en ligne », qui identifiait une série d'actions permettant d'assécher les ressources des sites illicites et de rendre plus efficaces les mesures de retrait. L'objectif est d'inciter les acteurs de la publicité à s'organiser de manière à ne plus alimenter en ressources publicitaires les sites illicites. Les professionnels de la publicité ont fait savoir qu'ils étaient pleinement en accord avec cet objectif. Cette action s'articulera avec la constitution d'une liste des sites violant massivement le droit d'auteur.

## **Notes de bas de page :**

1.